



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier Diplômé d'Etat
Emploi	Infirmier
Métier	Infirmier en hôpital de jour
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	OUEST
Structure interne (CR - Code et Libellé)	69G38 - Liaison
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2522 – Hôpital de Jour de Crise

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge.

L'infirmier (ière) est placé :

- Sous l'autorité hiérarchique du directeur et, par délégation du directeur, du coordonnateur général des soins et des cadres de santé, assistants du chef de pôle, pôle Ouest.
- Sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation, du médecin chef et des PH du service.

Il bénéficie d'un entretien d'évaluation annuel avec le cadre de santé ainsi que d'un bilan annuel avec le responsable médical de la structure qui est le garant du projet de service de l'unité, et le cadre de santé.

L'encadrement se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'agent, selon la nécessité du service.

Conformément à la législation en vigueur :

- **L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)**
- **L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel**

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Amplitude horaire : 8h30 - 18h30

Cycle hebdomadaire : 38h20 avec repos fixes

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Ouest de psychiatrie générale assure la psychiatrie de service public du secteur 69G38 Lyon rive droite (Lyon 1,2 4 et 5), communes de Caluire, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône et limitrophes, Vaulx-en-Velin. Le pôle Ouest est au service d'un bassin de population de 227 835 habitants de plus de 16 ans.

Le pôle Ouest assure également des missions transversales de recours dans le champ de l'intervention précoce pour les psychoses au service d'un bassin de population de 844 108 habitants. Il assure des missions d'enseignement, de



recherche (clinique et neuroscientifique) et de coordination à périmètre régional dans le champ de l'intervention précoce pour les troubles psychotiques.

Le pôle est organisé autour de **4 services** : service d'hospitalisation complète, service de liaison, service ambulatoire et service transversal pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque.

L'entrée dans les soins – hors hospitalisation en urgence – est organisée depuis deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO). Le service de liaison assure la liaison entre les dispositifs du secteur, et entre les dispositifs de secteur et le domicile du patient.

Le pôle Ouest comprend :

- **3 services sectorisés** :
 - Le **service hospitalisation complète** qui s'adresse à l'ensemble des patients du pôle et comprend quatre unités d'hospitalisations : Georges Lanteri-Laura, Georges Canguilhem, Françoise Dolto, Jean-Bertrand Pontalis ;
 - Le **service ambulatoire** avec trois centres médico-psychologiques (CMP), trois centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO) ;
 - Le **service de liaison** avec un hôpital de jour (HDJ) de crise et une équipe mobile polaire qui gère notamment le dispositif Roussy ;
- **1 service transversal** pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque qui comprend une unité d'hospitalisation complète, et trois unités ambulatoires (PEPS programme rétablissement, PEPS case management, et CoVuJeunes). Le service transversal porte également des missions de recherche et d'enseignement dans le champ clinique et des neurosciences appliqués à l'intervention précoce sur un périmètre régional.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs de nature relationnelle technique ou éducative en tenant compte de l'évolution des soins.

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Créer, animer et co-animer des groupes thérapeutiques (psycho éducation, ETP...) ;
- L'infirmier participe à l'entretien d'accueil semi-structuré avec le psychiatre, et il coordonne et organise l'évaluation infirmière du programme personnalisé d'accueil ;
- L'infirmier programme des entretiens infirmiers individuels au cours desquels, en cohérence avec la phase actuelle du parcours du patient (accueil, évaluation, projet, accompagnement), il procède :
 - Au diagnostic éducatif ;
 - À l'évaluation du suivi ;
 - Aux remplissages d'échelles d'évaluation, sur indication du psychiatre, ou à son initiative ;
 - À l'élaboration avec le patient de son plan de suivi individualisé ;
 - À l'incitation et à l'accompagnement du patient dans la définition de son plan de crise conjoint.



- Mener des plans de soins individualisés ;
- Tous les infirmiers sont garants des plans de suivi individualisés des patients de l'HDJ. Un infirmier peut poursuivre un PSI débuté par un collègue ;
- Assurer les entretiens médico-infirmiers ;
- Travailler avec les familles ;
- Contenir et réguler des situations de crise en garantissant la pérennité du cadre de soins ;
- Collaborer au sein du groupe de travail pluridisciplinaire (Ergothérapeute, psychomotricien...);
- L'infirmier de l'HDJ peut réaliser des visites à domicile ciblées, sur indication médicale, et sur définition d'un objectif précis ;
- Assurer des transmissions écrites dans le dossier patient informatisé (logiciel CORTEXTE) ;
- Coordonner les informations avec l'ensemble des dispositifs de soin dont le patient bénéficie au sein du pôle (CMP, CATTP, unité intra, Equipe Mobile Polaire) ;
- Deux infirmiers d'accueil (ou « de permanence ») sont affectés chaque jour, par journée ou par demi-journée, à la fonction de continuité des soins non groupaux : pendant cette permanence, les infirmiers :
 - Programment des entretiens infirmiers et les assurent ;
 - Participent aux entretiens médico-infirmiers programmés ou non ;
 - Assurent la réalisation des actes dans leur rôle propre (prise des constantes, réalisation ECG, injections d'antipsychotique à action prolongée, etc.).
- A tour de rôle dans l'équipe, un infirmier coordonnateur de la journée assure la coordination de l'ensemble de la journée sur la base de l'outil FACT (Flexible Assertiv Community Treatment) ;
- L'infirmier coordonnateur s'assure de :
 - Repérer dans la journée les patients dont le plan de suivi individualisé n'est pas finalisé ou a fortiori débuté, et les indique dans l'outil FACT comme actions de soins à répartir par l'infirmier coordonnateur du jour ouvrable suivant ;
 - Programmer pour lui et ses collègues des entretiens infirmiers pour l'élaboration des plans de suivi individualisé ;
 - Tracer dans FACT les actes et actions, réalisés en cours de journée ou programmés antérieurement ;
 - S'acquitter lui-même de certaines actions et en assurer la traçabilité : appels, transmission et recueil d'informations, liaison ou coordination clinique avec l'extérieur, etc. ;
 - Recueillir les décisions prises dans la journée de nature à modifier le programme de soin à venir de chaque patient ;
 - Participer à certains actes de la permanence, en fonction de sa charge de travail.
- Assurer des soins infirmiers nécessaires à la prise en charge des besoins de santé, dépendant de son rôle propre ou sur prescription médicale ;
- Réaliser les commandes de produits pharmaceutiques et autres dispositifs ;
- Participer à l'encadrement des étudiants infirmiers en lien avec le tuteur et le maître de stage ;
- Participer à la mise en œuvre, en lien avec le projet d'établissement, du projet de pôle et du projet d'unité ;
- Participer au processus d'amélioration continue de la qualité et aux démarches de certification ;
- Participer aux réunions cliniques d'équipes.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Participer aux groupes transversaux polaires ou institutionnels (douleur, qualité, addictologie, PTI...)

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Posséder un esprit d'initiative ;

- Capacité d'autonomie ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Avoir des capacités d'adaptation ;
- Posséder le sens de l'organisation et de la planification du travail ;
- Etre capable d'écoute et d'empathie ;
- S'inscrire dans le projet de soins de la personne accueillie ;
- Faire preuve de maîtrise de soi face à des situations de crise ;
- S'inscrire dans une dynamique d'évolution (formation continue, conférences et congrès) ;
- Faire preuve de dynamisme.

9.1. Formation souhaitée

- Diplôme d'Etat Infirmier ou d'Infirmier de Secteur Psychiatrique

9.2. Expérience professionnelle

- Expérience du travail de groupe et en équipe pluri –professionnelle

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance en techniques de réhabilitation/remédiation cognitive ;
- Une formation sur l'accueil et/ou aux techniques d'entretien infirmier est un plus ;
- Connaissances cliniques spécifiques aux pathologies psychiatriques souhaitables.

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

POLE OUEST

Modifications apportées par la nouvelle version

- Mise à jour point 5

Rédaction	Vérification	Validation
C. CELLARD Cadre Supérieur de Santé Assistant Chef de Pôle	F. MARTIN Cadre Supérieur de Santé Responsable recrutement	P.-H. DUCHARME Coordonnateur Général des Soins